

Gazette

NOVEMBRE 2022

la 
Charente
Maritime



MAIRIE
DE
BÉDENAC
17210



LA MAIRIE EST OUVERTE DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H00 À 12H30

RENÉE GOUINAUD : 102 ANS



Avec ses 119 ans, sœur Andrée, une religieuse française, est depuis février 2022, la doyenne de l'humanité.

Une habitante de Bédénac est en bonne voie pour la rattraper, C'est du moins

ce que nous pouvons lui souhaiter !

Renée Gouinaud est arrivée il y a un peu plus de 3 ans, à l'âge de 99 ans chez Madame Buisson Corine, famille d'accueil pour personnes âgées. Lorsque Renée s'est trouvée en perte d'autonomie, ses enfants ont fait le choix de ne pas la mettre en maison de retraite, ils se sont donc tournés vers Madame Buisson, cette dernière habitant à une petite heure de leur domicile.

Madame Gouinaud est née le 24 avril 1920 à Jonzac et a vécu à Saint-Georges-de-Didonne où elle était maraîchère, et vendait ses légumes sur le marché de Royan. Elle a élevé quatre enfants, qui ont à leur tour élevé leurs enfants qui ont élevé leurs enfants !

La famille de Renée compte à présent 5 générations, 43 personnes au total ! Pas évident de réunir tout ce petit monde... Il en fallait plus pour décourager Corine, pour les 100 ans de Renée, elle a organisé un anniversaire sur deux jours, samedi et dimanche. La famille s'est



Corine

succédée par petits groupes afin que chacun puisse célébrer cette date avec la centenaire.

Corine me confie que de ses trois pensionnaires, c'est la plus âgée, mais la plus en forme ! Elle a toute sa tête et aime beaucoup regarder la télévision « j'ai assez travaillé, je ne souhaite à présent que me reposer dans mon lit ». Renée a toujours le sourire et aime à plaisanter, surtout sur le fait de détrôner Jeanne Calment lorsque l'on évoque son grand âge.

Nous souhaitons à Renée encore beaucoup d'années de bonheur en bonne santé. Corine, pour sa part, riche de cette expérience auprès des personnes âgées, a pour projet la construction d'une résidence seniors (pouvant accueillir 8 ou 10 personnes). Cette dernière tient à remercier la personne qui la seconde depuis toujours, sa maman, Mme Danielle Chercheval.

REPAS de l'ACCA

Un repas a été organisé par l'ACCA de BÉDENAC, représentée par M. MIREBEAU Michel, le dimanche 8/5/2022 à la salle des fêtes de BÉDENAC.

Plus d'une centaine de convives était présente, un repas gargantuesque a été servi : Garbure, assiette de crudités, civet (un vrai régal), trou du milieu, cerf accompagné de haricots ou sanglier, fromage, salade, café et pousse café.

En introduction le mot du président qui remerciait tous les participants et volon-

naires pour cette organisation sous un beau soleil en souhaitant que la jeunesse reprenne le flambeau pour maintenir à un seuil acceptable des espèces sauvages en constante augmentation.

Le Maire a ensuite remercié l'ACCA pour l'invitation avec son adjoint chargé des associations M. TABUTEAU et pour son activité de régulation du gibier qui permet d'éviter la destruction ou la dégradation du domaine public ou privé. Enfin, un bon appétit a été souhaité à l'assemblée, qui n'en manquait pas.



PROJET ROUTIER ABANDONNÉ



L'abandon par le Département du projet de desserte routière de Clérac depuis l'échangeur du jarcullet (RN10).

En effet, ce projet en souffrance depuis plusieurs années, a fait l'objet d'études préalables de l'aménagement foncier suite à l'obtention d'un arrêté de déclaration d'utilité publique le 31/12/2015.

Au regard de la sensibilité du secteur et de l'actualisation du contexte, le département a

décidé de ne pas poursuivre plus avant les études concernant le projet routier qui est donc abandonné.

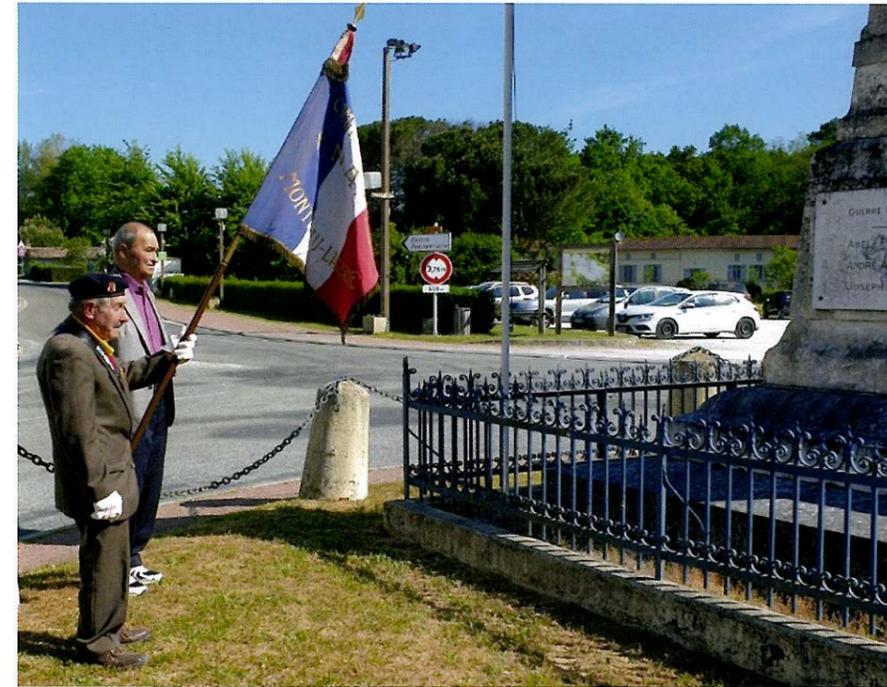
Le maire et le conseil municipal se félicitent de cette décision qui venait ajouter encore une fois une bande routière qui aurait traversé la commune d'Ouest en Est en massacrant la nature et les espèces. Le bruit généré par cette circulation aurait encore ajouté à ceux de la RN 10 et de la LGV ce qui est déjà largement suffisant.

Nous pourrions donc continuer à profiter de nos paysages.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Remise de la médaille de la ville de Bédénac à Monsieur Philippe COIFFARD

Je vous remercie d'avoir répondu présents si nombreux à cette cérémonie du 8 mai.



J'ai voulu que nous puissions nous réunir autour d'un instant de célébration et de convivialité en compagnie d'un porte drapeau ancien militaire du contingent particulièrement méritant.

Ce type d'événement est d'autant plus nécessaire que les volontaires pour porter le drapeau se font rares et qu'il faut en saluer le mérite. Philippe, tu as été incorporé à la classe 1959 du 5ème Régiment de Dragons à PERIGUEUX le 5/1/1960 pour y effectuer tes 4 mois de classes. Tu as ensuite traversé la méditerranée pour incorporer le 25ème Régiment de Dragons en Algérie le 9/5/1960 mais c'était une affectation



de courte durée, car tu as été affecté ensuite au 5ème Régiment de Spahis à ORLEANVILLE.

Tu as terminé ton service militaire avec la distinction de 1ère classe le 18/4/1962.

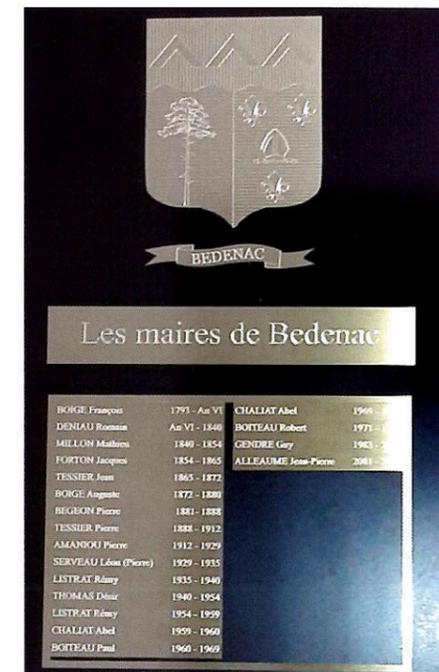
encore, que je tiens à te remettre avec les compliments de la municipalité la médaille de la ville de BÉDENAC gravée à ton nom.



Moïse BONNEAU un ancien combattant est chargé de la montée des couleurs et les enfants de l'école primaire de BÉDENAC en partenariat avec le directeur de l'école M. Antoine ROUSSEAU et Mme Julie HURE ainsi qu'une autre enseignante ont chanté l'hymne National avec les adultes.

Plaque mémoriale

La liste des Maires a été réalisée par M. KARITE Dominique et Vivianne de BÉDENAC, après de longues recherches sur internet. C'est pourquoi il y a une légitimité à ce qu'ils soient honorés en inscrivant leurs noms sur cette plaque des maires de 1793 à nos jours, disposée sur le mur de la salle des mariages.



C'est à ce titre et en remerciement de tout ce que tu as et que tu accompli

INAUGURATIONS



Le 24 Septembre, ce fut un grand honneur pour la commune de Bédénac d'accueillir Madame la sous préfète, Madame la conseillère départementale Jeanne BLANC représentant Madame la présidente du conseil départemental, Messieurs les maires, l'équipe municipales ainsi que les citoyens, à l'occasion d'une inauguration qui constitue la consécration solennelle d'une réalisation à laquelle le conseil municipal a su porter une grande attention et le plus grand soin.

Dans notre chère commune, le conseil municipal s'est toujours préoccupé du sort de ceux de nos concitoyens qui sont en attente d'un logement, parfois depuis trop longtemps. Il est vrai que la mise en œuvre du projet et son bon achèvement ont été facilités par le fait que nous disposions d'un bâtiment qui comprenait déjà des logements, mais vétustes que nous avons entrepris de rénover.

Ce projet de rénovation a été induit par le précédent conseil municipal sous la houlette de Monsieur ALLEAUME Jean-Pierre dès 2018. La superficie utile était suffisante pour accueillir trois logements. Nous avons fait le choix d'en implanter deux et de transformer l'espace dédié au troisième en cabinet de soin pour offrir un service supplémentaire à la population en permettant l'installation d'un infirmier. Le premier choisi par le précédent conseil municipal ayant fait défection, nous avons cru en trouver un second, mais c'est finalement une troisième candidature qui

nous vient de MONTENDRE pour s'associer à notre projet.

Mr le Maire résume ici toute la difficulté pour trouver un praticien dans le méandre des autorisations nécessaires délivrées par l'ARS et l'ordre des infirmiers. La commune a tout de même eu la chance de recevoir un autre infirmier intéressé par le projet et désireux de s'installer le plus rapidement possible. Il s'agit de Monsieur LALANDE Tristan.



En ce qui concerne les travaux dont le coût total a représenté une dépense de 450 000 euros à la charge du budget de la commune dont les ressources sont modestes, Mr Le Maire tient à remercier, ceux qui ont participé de leur contribution, sous forme de subventions ou d'aides, à savoir l'État et le département sans qui beaucoup de projets ne verraient pas le jour.

Il remercie également tous ces services qui travaillent dans l'ombre avec lesquels les échanges ont toujours été fructueux et cordiaux, estimant que cela mérite d'être

du 24 septembre 2022

souligné. Dans ce schéma, la commune reste propriétaire des appartements qui sont loués aux bénéficiaires aux conditions du marché de l'immobilier.

Le résultat est là, sous nos yeux. Deux logements parfaitement agencés ainsi que le cabinet infirmier, dotés de tout le confort, réalisés avec soin par les différents corps de métiers le savoir-faire est salué, la SARL GOLFIER ALEXANDRE à CHEVANCEAUX pour le gros oeuvre, la SARL Metalic à ROYAN pour les menuiseries extérieures, la SARL BUGEAU à PLASSAC pour le carrelage et la faïence, la SARL GUENAUD PEINTURE à MONTENDRE pour la peinture et le revêtement de sols, la SARL BOYER Jean François à CHEVANCEAUX pour la plomberie et le chauffage, la société MPS à BASSAC pour la voirie et les réseaux, la SAS CBMEC à CHALAIS pour les menuiseries intérieures, la société GOURAUD SAS à JONZAC pour la plâtrerie et l'isolation, la SARL FRADON et Fils à Chevanceaux pour l'électricité et enfin la société METALIC SARL à ROYAN pour les menuiseries extérieures aluminium.

Toutes ces entreprises ont été dirigées par une main de fer dans un gant de velours, par l'architecte Philippe GUILBAUD du cabinet PUISSANT à MONTENDRE. Mr le Maire tire son chapeau à ce dernier, tant la tâche n'a pas été facile, comme par exemple de réunir les artisans tous les mardis comme il le voulait. Il a fallu jongler avec les défections, retards dus à l'approvisionnement des matériaux, la COVID etc. Enfin, avec trois mois de retard, ils y sont parvenus.

Il a donc été décidé que la gestion du locatif serait déléguée à l'agence immobilière PORTBAIL à SAINT ANDRÉ DE CUBZAC représentée par Mme Aurélie EMERY particulièrement remerciée pour son investissement.

Mr le maire, le conseil municipal et les citoyens se réjouissent de l'installation de ces deux familles au cœur de la commune, ce qui contribuera à son dynamisme. Une commune comme Bédénac, de taille modeste, disposant de peu de ressources et ne pouvant espérer un développement significatif d'activités nouvelles, doit pouvoir compter sur le nombre de ses habitants et, si possible, leur accroissement, pour exister.

La cérémonie d'inauguration s'est terminée par la remise de la médaille de la ville à son architecte Philippe GUILBAUD qui partira à la retraite à la fin de l'année et avec qui beaucoup de projets ont été accomplis dans une confiance réciproque. Mr Le Maire a ensuite coupé le ruban tricolore symbolique le séparant de ces logements qui feront très vite le bonheur de leurs occupants.



Il ne doit pas y avoir de différence entre le secteur public et le secteur privé lorsqu'il s'agit, dans une commune comme la nôtre, de garantir aux habitants un minimum de services. Le maintien de certaines activités répond à deux exigences :



Tout d'abord, dispenser nos concitoyens de déplacements parfois longs et onéreux en leur offrant sur place ce qu'à défaut ils devraient chercher ailleurs ; ensuite, pérenniser une activité privée qui constitue un véritable service public.

C'est par ces quelques lignes et en compagnie de Mme la Sous Préfète, Mme la conseillère départementale, quelques élus et autres habitants, que débute le discours de Mr Le Maire le 24 septembre lors de l'inauguration de la Boulangerie de Bédénac, création qui a été rendue possible grâce à la volonté de M. et Mme DROGUEST. Ces derniers ayant fait part à Mr le Maire, de leur intention de s'installer sur la commune, sans toutefois disposer de tous les moyens nécessaires. La loi a, par bonheur, prévu ce genre de situation et autorise les collectivités locales à accorder une aide à l'installation lorsque l'initiative privée est défaillante ou insuffisante. C'était le cas dans la commune. Le conseil municipal a donc pu voter les crédits nécessaires, soit près de 60 000€ pour la création du bâtiment et 30 000 € pour le parking dont l'ensemble trouve ainsi une destination au service des habitants.



Le Maire et son conseil municipal se félicitent de cette réalisation avec l'aide de

subventions du département et de l'État que le conseil précise remercier, car sans subventions, les moyens de la commune seraient limités.

Autrefois, BÉDENAC possédait des commerces qui ont tous disparu. Le dernier à avoir existé pour ceux qui s'en souviennent



était la boucherie qui a cessé son activité le 30/6/1985. Depuis donc 37 ans, plus



aucun commerçant n'est venu s'installer ou reprendre une activité à BÉDENAC. Cette époque est donc révolue, Mr Le Maire se dit honoré de faire changer les choses avec vous, ces très chers concitoyens ; et tient tout particulièrement à féliciter les artisans, pour la grande majorité locaux, qui ont fait ici un travail remarquable, l'entreprise de maçonnerie GUILLAUD Damien de BÉDENAC, l'entreprise sanitaire chauffage zinguerie BOYER Jean-François de CHEVANCEAUX, l'entreprise de menuiserie pour les ouvertures Michel PICQ de BUSSAC-FORET, la SARL LATRA TOITURES pour la charpente et la couverture à MONTLIEU-LA GARDE représentée par Lainé Florian, l'entreprise SFEF pour les enduits représentée par M. MARTINIS Léonel à CENON, la SARL ALUMINIUM APPLICATION pour les gouttières représentée par M. Michel GEROUT à ST PIERRE LAFEUILLE (LOT), la SARL RC CHAPE FLUIDE à SALIGNAC (33) et enfin la SARL FRADON et fils entreprise d'électricité représentée par M. FRADON Jean-Christophe et enfin le syndicat de voirie et la SECTP pour la réalisation du parking, pour livrer un commerce parfaitement agencé et accueillant.

Mr le Maire et son conseil souhaitent également une cordiale bienvenue à M. et Mme DROGUEST et leurs employés, dont ils connaissent la compétence et l'investissement dans ce domaine d'activité et qui l'ont largement développé. Il n'en reste pas moins qu'ils ont pris un risque en ouvrant ce commerce qui devrait, nous l'espérons, pouvoir vivre et prospérer si l'on tient compte du passage dans la traversée du bourg de BÉDENAC et de la volonté de ses habitants. Il reste cependant à fidéliser une clientèle qui aura la volonté de faire vivre ce commerce et ainsi dynamiser la commune. Il n'y a qu'à goûter le pain, les gâteaux et les viennoiseries pour s'en convaincre.

Une commune dans laquelle il fait bon travailler et vivre et qui, de surcroît ne perd pas ses habitants, c'est une commune qui veut offrir à ses habitants la proximité de commerces de 1ère nécessité pour limiter les déplacements motorisés en ces temps de crise. Les commerces essentiels, tout d'abord ; mais aussi, les entreprises et les artisans. Il y a là des équipements qui relèvent de l'initiative privée. Et, il y a des équipements qui relèvent de l'initiative publique, la boulangerie en fait partie, tout comme la réfection des logements et la création du cabinet de soins. En théorie, les sources de financement devraient être distinctes.

Ce n'est pas toujours aussi simple. Les élus sont là pour savoir qu'en cas de



manque ou de défaillance c'est vers eux que la population se tourne. C'est tout à fait normal.

Du même coup, il est de leur devoir de trouver des solutions qui, dans certaines circonstances, conduisent à marier l'initiative privée et l'aide publique. Le Maire et toute son équipe municipale en ont eu la volonté.

Nous en avons un bel exemple ici et, c'est en compagnie de M. et Mme DROGUEST, nouveaux commerçants, que Mr Le Maire coupe enfin le ruban qui le sépare de ce commerce retrouvé.



VOIRIE

Opérateur Orange

La municipalité s'est inquiétée auprès de l'opérateur orange pour la mise en place en aérien de trois lignes du réseau fibre pour une longueur totale de 6 kms. Il s'agit de la ligne qui alimente "les renardières", "la pierre folle" et "Douteau".

L'enfouissement du réseau n'est pas prévu par l'opérateur, car jugé trop coûteux. Par ailleurs, il n'existe aucune subvention sur le sujet de la part des autres collectivités territoriales ou de l'État. Le Maire a donc entrepris des démarches pour

faire chiffrer cet enfouissement par l'opérateur qui prend néanmoins à sa charge le delta de l'aérien qui vient en déduction de l'enfouissement. Les questions de visibilité, sécurité et pérennisation ont été mises en avant. En effet, un incendie, un accident, une tempête peuvent remettre en cause les infrastructures et priver les usagers d'internet pour une durée non négligeable.

Pour tenir compte de ces difficultés, le Maire a soumis au conseil municipal la prise en charge totale de cet enfouissement de réseau pour un montant chiffré à 170 000€.

Le contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement individuel existantes

Contexte réglementaire des contrôles :

La Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 précise que les communes doivent procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement individuel des eaux usées domestiques.



Ces contrôles sont de deux types :

- le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées,
- le contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des dispositifs déjà existants (tous les 10 ans maximum).

Le service Assainissement Individuel d'Eau 17 :

Les contrôles ont été délégués au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Eau 17. Ce service intervient depuis plusieurs années pour le contrôle de conception et d'exécution des installations neuves.

Prochainement, le prestataire d'Eau 17, NCA Environnement, engagera les contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement individuel existantes dont le dernier contrôle de l'installation d'assainissement individuel date de plus de 10 ans.

Le contrôle de fonctionnement et d'entretien :

Les diagnostics sont organisés, en coopération avec la municipalité, afin de vérifier que le fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuels ne risque pas d'entraîner une pollution des eaux et du milieu aquatique, et ne porte pas atteinte à la santé publique.

En plus de l'aspect d'obligation légale, ces contrôles ont donc de réels objectifs environnementaux et sanitaires.

Ainsi, les techniciens de NCA Environnement, chargés du contrôle, procèdent à la vérification des installations chez les particuliers.



Durant leur visite, ils contrôlent :

- l'état et l'accessibilité des ouvrages,

- l'écoulement des effluents,
- l'entretien des ouvrages.

Terres de Bourg

Des travaux ont été réalisés dans le lotissement Terres du Bourg, afin de limiter la vitesse et de partager la voirie avec



les vélos et les piétons. La commune a opté pour un éclairage photovoltaïque, permettant de faire des économies d'électricité et d'offrir un confort de vie aux riverains

Ils conseillent les particuliers sur l'entretien de leurs systèmes d'assainissement et les aident à maintenir, le plus longtemps possible, leurs installations d'assainissement en bon état de fonctionnement. La réalisation d'une mesure de la hauteur de boues dans la fosse permet d'informer son propriétaire sur l'opportunité de programmer sa vidange.

En cas de nécessité, les techniciens de NCA Environnement assistent également les propriétaires dans leurs projets de réhabilitation de l'installation et listent les travaux à réaliser.

À la suite du contrôle, les techniciens établissent un rapport sur le fonctionnement de l'installation comprenant une évaluation du risque sanitaire ou environnemental et un schéma des dispositifs d'épuration des eaux usées domestiques. Ils y joignent également un guide d'entretien et la liste des travaux à effectuer si nécessaire. Conformément au Code de la Construction et de l'Habitat, ce rapport doit être annexé à l'acte de vente en cas de transaction immobilière. Cette mesure, obligatoire depuis le 1er janvier 2011, permet d'informer l'acquéreur de l'état du système d'assainissement.

Le coût du contrôle :

Le contrôle de fonctionnement et d'entretien fait l'objet d'une redevance à la charge des propriétaires, en contre partie du service rendu, conformément à l'article R 2224-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le tarif 2022 de ce contrôle est fixé à 110 € TTC.

Ces contrôles représentent une charge supplémentaire mais ils s'intègrent dans une politique de développement durable, de préservation de la santé et de la ressource en eau.

La campagne de contrôles des installations d'assainissement individuel existantes devrait débuter au mois de septembre 2022.



CANINULE EXCEPTIONNELLE



"Un fait marquant lié à la canicule du 15 au 19/6/2022 mérite les honneurs et sa place dans cette revue pour qu'il soit porté à la connaissance de nos administrés. En effet, le plan canicule déclenché par la Préfecture a

été pris en compte par la municipalité pour dispenser quelques conseils aux personnes âgées ou en situation de faiblesse.

A cette occasion, un conseiller municipal en charge du secteur Nord-Ouest a trouvé une habitante âgée de 77 ans inanimée sur son terrain dans l'après-midi du vendredi 17 juin 2022 exposée au pic du soleil. N'écoulant que son bon sens, FRATY Frédéric domicilié à "Chierzac" et ancien militaire s'est porté à son secours et découvre qu'elle est dans le coma. Il lui prodigue les premiers soins avant d'alerter les secours qui la feront hospitaliser. L'histoire se finit bien, notre

retraitée sortira du coma et se remet de ses émotions.

Nul besoin d'insister sur le fait pour les personnes fragiles de prendre des précautions dans ces moments difficiles et de rester abritées.

En tout cas, le Maire adresse ses plus vifs remerciements à cet élu pour son engagement et sa réactivité, en contribuant à sauver une vie.

Je n'oublie pas les autres conseillers municipaux qui n'ont pas failli dans leur mission de sécurisation et les remercie vivement pour leur contribution au bien être de la population."

FRELONS ASIATIQUES



La municipalité a décidé de faire l'acquisition d'un système sélectif de capture des frelons asiatiques et préventif des nids en Europe et la distribution a été faite auprès de volontaires chargés de leur entretien et de la comptabilité des espèces capturées.

Nous avons fait ce choix, pour protéger la population des piqûres de ces insectes, éviter la prolifération des nids dans les arbres qu'il faut ensuite aller chercher et détruire ce qui représente un coût pour chacun et enfin sauvegarder les autres espèces locales.

Le frelon asiatique, connu également sous le nom « vespa velutina nigrithorax », est une espèce de frelon envahissante et nuisible notamment pour les pollinisateurs. Les individus s'en prennent en général aux jardins et aux

vergers et constituent un véritable danger pour les abeilles, dont ils se nourrissent activement. Ils sont parfois dangereux pour l'homme, dans les cas où ceux-ci essaient de les déloger, ce qui peut mener à des piqûres et à certaines complications.

Le frelon asiatique est aisément reconnaissable par sa couleur beaucoup plus foncée que celle des autres frelons, mais aussi par sa taille plus imposante. Originaire d'Asie, il s'est imposé sur tout le territoire français depuis quelques années. Sa capacité de reproduction rapide a fait proliférer l'espèce qui menace désormais l'écosystème en s'attaquant aux abeilles et aux autres insectes.

Pour se débarrasser de cette espèce nuisible, des produits chimiques nocifs sont parfois employés, pour détruire un nid déjà établi.

Les Modules d'Accès Sélectifs ou MAS JABEPRODE sont les pièces majeures du dispositif. Une fois assemblée, la paire de MAS sera fixée sur une Cage De Capture (CDC) qui permettra le piégeage sélectif des Frelons



Asiatiques (FA). Le grillage constitutif du MAS permet le passage des abeilles et autres insectes de taille inférieure au frelon asiatique et plus aisément en sortie qu'en entrée grâce à une pente adaptée des mailles (dépouilles). Grâce à un calibrage au 1/100ème de mm, tout insecte plus petit qu'une ouvrière de FA ressortira (comme la reine de guêpe des buissons par exemple). Les MAS Jabeprode (impérativement 2 ou +) permettent la circulation des effluves. Le réducteur d'entrée (l'extrémité mince et sélective du cône), dirigé vers l'intérieur de la CDC permet le passage aisé des reines de FA car parfaitement calibré à leur thorax tout en interdisant celui d'une reine de frelon européen un peu plus haut d'1mm. La profondeur du cône du MAS est suffisamment importante pour éviter au FA de retrouver la sortie (principe de la nasse).

Les expérimentations menées depuis 2017 ont permis de constater qu'aucune reine de FA entrée n'en est jamais ressortie.

EN BREF...

Deux pontons installés sur la rivière "le Meudon" en remplacement des anciens devenus obsolètes et dangereux



pour les piétons. Ils viennent agrémenter ce petit coin de paradis et permettre aux habitants de pratiquer la marche en toute sécurité aux abords de lieu de verdure.

En raison de la canicule qui a sévi sur le sud-ouest, le Préfet de la Charente-Maritime a pris un arrêté interdisant toute manifestation entre 10H et 20H pour le week-end du 17 au 20/6/2022 ont été réduites voire annulées purement et simplement. Les organisateurs et les forains qui se faisaient

une joie d'offrir des divertissements aux habitants, étaient bien évidemment déçus de cet état de fait. Mais sécurité des populations oblige, tout le monde s'est conformé aux règles administratives.

Parallèlement à cette situation, la municipalité a entrepris d'apporter un soutien à nos anciens en prenant régulièrement contact avec eux pour faire un bilan de santé et des mesures quotidiennes à prendre pour se rafraîchir et rester abrité aux heures les plus chaudes.

Chez Johan et Yvanette

ACTUALITE

Mr et Mme Droguest, Johan et Yvanette, sont partenaires dans la vie comme au travail. Tombés amoureux de la région, ils s'installent à Clérac et ouvrent leur première boulangerie en juin 2019 "le fournil de clérac". Depuis Août dernier, la commune de Bédénac a la chance de les accueillir avec un tout nouveau commerce, la boulangerie pâtisserie : "Chez Johan et Yvanette".

Si vous n'avez pas encore testé, laissez-vous tenter, tout est fait maison ! Un large choix de pains, viennoiseries et autres douceurs vous sont proposés. Pour la pâtisserie, renseignez-vous auprès d'Yvanette afin de passer commande, qu'il s'agisse de parts individuelles ou de gâteaux pour les grandes occasions comme les anniversaires, baptêmes et autres cérémonies. La boulangerie est ouverte dès 6h30 en semaine et à partir de 7h00 le samedi ; elle ferme à 12h30 et rouvre à 15h30 jusqu'à 19h00. Elle est, pour l'instant, fermée le mardi après-midi, mercredi et dimanche. Service supplémentaire, tous les vendredis, de 10h à 13h, Mr Sériat Christophe "L'Arlequin", un commerçant itinérant, vous propose, sur le parking de la boulangerie, de la rôtisserie et des plats cuisinés.

28 avenue Anne d'Autriche
17210 Bédénac

Tél 06 59 24 74 13



L'Anelfa

La mairie a été contactée par l'Anelfa, une association loi 1901 fondée à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs, d'agronomes, de physiciens et d'élus en 1951.

L'association poursuit depuis plus de 70 ans deux objectifs, elle développe les recherches scientifiques dans le domaine de la physique des nuages et de la modification du temps ; et perfectionne une méthode de traitement des orages afin de réduire les dégâts causés par la grêle.



Convaincue par l'utilité du système, la commune s'est équipée pour se protéger des fléaux atmosphériques.

Cabinet de soins



Le tout nouveau cabinet de soins de Bédénac, c'est un local de 45 m², deux salles de soins, une cuisine et une salle de bain. La structure neuve est aménagée et climatisée. Mr Tristan Lalande, infirmier de son état vous y accueille sur rendez-vous et se déplace bien évidemment à domicile. Ce jeune homme de 30 ans a décidé de s'installer dans la commune de ses grands-parents afin d'aider les Bédénacais et les habitants alentour, bien conscient de la nécessité de pallier le désert médical qui sévit dans les campagnes. Notre infirmier a déjà un parcours complet, après des études universitaires, il travaille aux urgences avant de choisir l'intérim afin de multiplier les expériences. Il travaille tour à tour, en réanimation, en oncologie, en soins palliatifs pédiatriques, au bloc opératoire, en Ehpad et enrichi son parcours, notamment, avec une spécialisation, plaie, cicatrisation et pansements. Deux années en libéral comme remplaçant le décideront à acquérir son propre cabinet.

Actuellement, il cumule un remplacement au cabinet de Bussac-Forêt et sa permanence à Bédénac. Les prestations proposées par le cabinet, sont nombreuses, prises de sang, (matin entre 7h30 et 8h30), réalisation de test antigénique, test PCR, campagnes vaccinales comme la grippe et la covid, et autres vaccinations adulte et enfant, changement de pansement, et bien évidemment, l'aide au coucher, la toilette, les suivis des traitements (ex : suivi du diabète), les paramètres vitaux, l'organisation des piluliers, et même l'arrêt du tabac.



Tristan Lalande

Tristan fait le suivi des patients chroniques, et la prise en charge des personnes grabataires, il travaille actuellement avec Mme Corine Buisson, famille d'accueil.

N'hésitez pas à contacter le cabinet pour plus de renseignements, nous souhaitons à Tristan, soucieux d'accorder du temps aux patients et impatient d'instaurer une relation de confiance avec les habitants, que son souhait se réalise rapidement.

Cabinet : 22 avenue Anne d'Autriche
17210 Bédénac 24h/24h
Tél 06 31 64 00 14

Le Cimetière

Entretien et rénovation du cimetière, les tuiles de protection du faitage du mur du cimetière ont été remplacées par un faitage en pierre, les travaux ont été réalisés par le service de la CDC de Haute Saintonge.



La façade a été refaite et les tuiles recyclées, ces dernières récupérées ont permis de combler les trous des tuiles manquantes sur la partie restante.

